



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2010

Publication : 16/03/2010

## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 MARS 2010

DOSSIER N° : 10  
OPERATION DE DISTRIBUTION DE  
COMPOSTEURS/RECUPERATEUR  
S D'EAU DE PLUIE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 Mars 2010.

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. ZIMMERMANN (à MME MANDARD), MME RAUZY (à MME LECLAIRE), MME SALIN (à M. QUANCARD), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), M. MACERON (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à MME DESON), M. ASSERAY (à M. PASCAL)

Absent :

Secrétaire : M. LAMARQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2010

**DOSSIER N° 10 :      OPERATION      DE      DISTRIBUTION      DE  
COMPOSTEURS/RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE**

RAPPORTEUR : M. JUNCA

En 2007, dans le cadre d'une opération lancée co-jointement avec la CUB, nous avons mis en place une opération de distribution de composteurs à destination des particuliers

L'aide de la Communauté Urbaine s'élevait alors à 30 € pour un composteur

Cette action, qui vise à amener le public à une meilleure gestion des déchets ménagers, a été un réel succès. En effet, près de 300 composteurs ont été distribués aux bouscatais.

Pour 2010, dans le cadre de notre Agenda 21 et notamment de la Fête des jardins organisée les 10 et 11 avril au Bouscat, je vous propose de renouveler cette opération en l'élargissant aux récupérateurs d'eau de pluie, composant essentiel d'une gestion raisonnée de l'eau potable. La CUB n'intervenant plus sur ce type d'actions, la municipalité prendra à sa charge la totalité de la subvention, selon les modalités suivantes :

- Taux de subvention de la Mairie : 50%
- Prix des équipements retenus (qualité supérieure pour une garantie de durabilité) : composteurs (38 € TTC) et récupérateurs d'eau de pluie (147 € TTC) – y compris la livraison par le fournisseur, les guides et les équipements annexes

Je vous propose donc de bien vouloir délibérer sur le prix de vente du composteur à hauteur de 19 € et pour le récupérateur d'eau de pluie à hauteur de 74 €

Suivant le budget alloué en 2010, environ 50 récupérateurs et 150 composteurs pourront être distribués.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE

Fait et délibéré le 9 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET